

2019 numéro 7
8 mars 2019

FiscAlerte – Canada

Budget du Yukon de 2019-2020

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

«Notre gouvernement s'inscrit dans une logique de gestion financière saine.

Il s'inscrit dans une vision à long terme.

Ce n'est que de cette manière que nous pouvons mettre les finances du territoire sur une trajectoire durable.

Nos budgets se doivent de refléter vigoureusement les dépenses publiques engagées d'une année sur l'autre.

Et c'est exactement la vocation de ce budget-ci.»

Sandy Silver, ministre des Finances du Yukon

Discours du budget 2019-2020

Le 7 mars 2019, le ministre des Finances du Yukon, Sandy Silver, a déposé le budget du Yukon pour l'exercice 2019-2020. Le budget ne prévoit aucun nouvel impôt ou taxe, hormis la taxe d'accise fédérale sur le cannabis et la taxe fédérale sur le carbone, qui avaient toutes deux déjà été annoncées, et ne prévoit aucune hausse des impôts ou taxes actuels.

Le ministre prévoit un déficit de 7,1 millions de dollars pour 2018-2019 et s'attend à un déficit de 5,9 millions de dollars pour 2019-2020. Le retour à une situation d'excédent budgétaire est attendu pour l'exercice 2020-2021.

Voici un sommaire des principales mesures fiscales annoncées.

Mesures fiscales visant les entreprises

Taux d'imposition des sociétés

Aucune modification des taux d'imposition des sociétés ou du plafond des affaires des petites entreprises de 500 000 \$ n'a été proposée.

Le tableau A présente un résumé des taux d'imposition des sociétés applicables au Yukon pour 2019.

Tableau A - Taux d'imposition des sociétés

	2019	
	Yukon	Taux fédéraux et territoriaux combinés
Taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation des petites entreprises*, **	1,50 %	10,50 %
Taux d'imposition des petites entreprises*, **	2,00 %	11,00 %
Taux général d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation	2,50 %	17,50 %
Taux général d'imposition des sociétés	12,00 %	27,00 %

* Le taux d'imposition des petites entreprises est établi selon une fin d'exercice au 31 décembre.

** Le taux fédéral applicable aux petites entreprises est passé de 10,0 % à 9,0 % le 1^{er} janvier 2019.

Impôt des particuliers

Taux d'imposition des particuliers

Le budget ne prévoit aucune modification des taux d'imposition des particuliers.

Le tableau B présente un résumé des taux d'imposition des particuliers du Yukon pour 2019.

Tableau B – Taux d'imposition des particuliers du Yukon pour 2019

Taux applicable à la première tranche	Taux applicable à la deuxième tranche	Taux applicable à la troisième tranche	Taux applicable à la quatrième tranche	Taux applicable à la cinquième tranche
De 0 \$ à 47 630 \$	De 47 631 \$ à 95 259 \$	De 95 260 \$ à 147 667 \$	De 147 668 \$ à 500 000 \$	Plus de 500 000 \$
6,40 %	9,00 %	10,90 %	12,80 %	15,00 %

Le tableau C présente les taux d'imposition des particuliers fédéraux et territoriaux combinés pour 2019 pour les tranches de revenu imposable supérieures à 147 667 \$.

Tableau C- Taux d'imposition des particuliers fédéraux et territoriaux combinés pour 2019

Tranche	Revenu ordinaire*	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
De 147 668 \$ à 210 371 \$	41,80 %	20,37 %	35,04 %
De 210 372 \$ à 500 000 \$	45,80 %	25,89 %	39,64 %
Plus de 500 000 \$	48,00 %	28,92 %	42,17 %

*Le taux applicable aux gains en capital correspond à la moitié du taux applicable au revenu ordinaire.

Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

Pour des renseignements à jour sur les budgets fédéral, provinciaux et territoriaux, visitez le site ey.com/ca/budget.

À propos d'EY

EY est un chef de file mondial des services de certification, services de fiscalité, services transactionnels et services consultatifs. Les points de vue et les services de qualité que nous offrons contribuent à renforcer la confiance à l'égard des marchés financiers et des diverses économies du monde. Nous formons des leaders exceptionnels, qui unissent leurs forces pour assurer le respect de nos engagements envers toutes nos parties prenantes. Ce faisant, nous jouons un rôle crucial en travaillant ensemble à bâtir un monde meilleur pour nos gens, nos clients et nos collectivités.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes, et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques fondamentales, tant sur le plan national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts est soutenu par des connaissances sectorielles approfondies. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclarations fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site ey.com/ca/fiscalite.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site eylaw.ca.

À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site eylaw.ca/taxlaw.

© 2019 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour en discuter dans le cadre de votre situation personnelle. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.